

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Point sur la situation au CHSLD MICHÈLE-BOHEC au 2 mars 2022

Le CHSLD Michèle-Bohec est toujours en éclosion pour la COVID-19. Nos mesures en place sont revues et ajustées quotidiennement pour assurer la sécurité de tous. Dans notre souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour :

	Résidents	Employés
Cas actifs	6 (-1)	1
Décès	4	0
Cas rétablis	34 (+7)	23
Total cumulatif	45 (+6)	24

De nouvelles directives ministérielles sont entrées en vigueur, mais certaines déjà en place demeurent en vigueur étant donné que notre CHSLD est en éclosion. **Malgré certains assouplissements, il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus.**

Consignes générales

Les consignes diffèrent selon qu'une éclosion est présente dans le milieu de vie ou non. Les personnes proches aidantes et les visiteurs doivent :

- présenter leur passeport vaccinal et avoir le statut « adéquatement protégé »,
- respecter **rigoureusement les consignes sanitaires de base** dans le milieu de vie,
- porter un masque d'intervention de qualité médicale, selon les directives en vigueur dès l'arrivée dans le milieu de vie,
- respecter la distanciation physique de 2 mètres en tout temps,
- ne plus être en isolement pour la COVID-19 depuis **au moins 10 jours** à partir de la date de début des symptômes ou du prélèvement si aucun symptôme. Dans une situation exceptionnelle, lorsqu'il s'agit de la seule personne proche aidante connue pour un résident, l'accès après une période minimale de 5 jours pourrait être accepté par un milieu de vie, en respect des mesures sanitaires.

Une personne proche aidante peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée.

L'hygiène des mains doit être pratiquée dans toute situation et tout lieu : entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, avant et après avoir mangé ou bu, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments.

Règles pour les résidents ou les milieux de vie en éclosion

Visites

1 personne proche aidante (PPA) formée, identifiée et connue du milieu de vie est autorisée par jour, par résident.

Sorties pour rassemblement

Les sorties à l'extérieur du milieu de vie pour les rassemblements ne sont pas permises.

Règles pour les CHSLD et les RI sans éclosion

Visites

Un maximum de 10 personnes (PPA/visiteurs) par résident par jour peuvent accéder à nos installations, en cohérence avec les consignes de la population générale. L'accès aux espaces communs, par exemple à la salle à manger est désormais autorisé.

Sorties pour rassemblement

Les sorties des résidents pour un rassemblement privé dans un domicile ou pour un congé temporaire dans la communauté sont permis. Veuillez toutefois noter que si les résidents font des sorties de plus de 24 heures, un test négatif doit être fait avant le retour ainsi qu'un isolement de 3 jours à la chambre, avec, par la suite, un test au 3^e jour. Si celui-ci est négatif et que le résident ne présente pas de symptômes, l'isolement pourra être levé.

Accueil des professionnels hors établissement

Depuis le 28 février, reprise des activités normales selon les consignes sanitaires en vigueur : les professionnels hors établissement et autres intervenants (audioprothésiste, récréologue, zoothérapeute, soins de pieds, coiffeuse, entretien ménager, etc.) sont autorisés.

Merci pour votre soutien

Nous vous remercions de votre soutien, de votre collaboration et de continuer à respecter les mesures de prévention et de contrôle des infections en vigueur pour permettre une sécurité optimale pour nos résidents, leurs familles et nos employés. N'hésitez pas à communiquer avec le directeur du CHSLD si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse ici.